

DETERLIQUID C2

1. Identification de la substance / de la préparation et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DETERLIQUID C2
Code du produit : 901116

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations conseillées

Utilisations identifiées : Détergent alcalin pour lave-instruments professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SMEG s.p.a.
Via Leonardo da Vinci 4,
42016 – GUASTALLA (REGGIO EMILIA)
ITALIE
Téléphone : +39-0522-8211
Fax : +39-0522-821592
Adresse e-mail : chemicals@smeg.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence : CAV Niguarda – MILAN Tél. +39 02-66101029

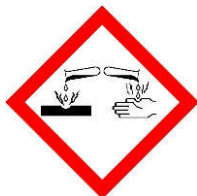
2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Corrosif pour la peau 1A

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)



Pictogramme

Avertissement Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P310 - En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition / informations sur les composants

Contient :

N° CE	N° CAS	Dénomination	Quantité	Étiquetage
--	1344-09-8	Silicate de sodium	15-30%	Irritation des yeux 2 ; H319 Irritation de la peau 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335
--	9003-01-07	Polyacrylate	10-20%	Irritation des yeux 2 ; H319 Irritation de la peau 2 ; H315
215-181-3	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	5-15%	Tox. aiguë 4 ; H302 Corrosif pour la peau 1A ; H314

Où :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur. S'il y a difficulté à respirer, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés, et les laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes au moins et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche abondamment avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Sensation de brûlure, toux, souffle court voire même difficulté respiratoire, gorge enflammée. Les symptômes peuvent être différés.

En cas de contact avec la peau

Rougeur, douleur, sensation de brûlure, apparition de cloques.

En cas de contact avec les yeux

Rougeur, douleur, vision trouble, brûlures profondes graves.

En cas d'ingestion

Douleurs abdominales, sensation de brûlure, choc ou collapsus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas de forte inhalation (le produit a néanmoins une évaporation négligeable à 20°C), de contact avec les yeux, de contact avec la peau et d'ingestion.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, produits chimiques secs (poudres) ou dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter de respirer les produits de combustion.

Peut dégager des fumées toxiques : monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter les dispositifs de protection des voies respiratoires avec système d'apport d'air indépendant.

Adopter les mesures de sécurité points 7 et 8.

5.4. Indications complémentaires

Aucune donnée disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les équipements de protection individuelle (gants, lunettes de protection et vêtements de protection).

Utiliser une protection des voies respiratoires.

Aérer les locaux. Évacuer le personnel dans des zones de mise en sécurité.

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Garder le mélange loin des conduits d'évacuation. Ne pas rejeter la substance dans les canalisations, les eaux de surface ou les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petites surfaces, comme les bancs de travail, utiliser des tapis absorbants en tissu non-tissé.

Pour les surfaces plus grandes ou sous les machines, utiliser des rouleaux absorbants en tissu non-tissé.

Pour les petites quantités de liquide dans des endroits facilement accessibles, utiliser des poudres absorbantes.

Recueillir les matériaux absorbants et les stocker dans des bidons fermés et prévus à cet effet en vue de leur élimination.

6.4. Références à d'autres sections

Pour l'élimination, consulter la section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant la manipulation, porter des lunettes de protection pour éviter tout contact avec les yeux, et des gants de protection en nitrile.

Manipuler le mélange loin des conduits d'évacuation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les espaces de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le bidon d'origine. Conserver dans des bidons bien fermés dans un endroit aéré et sec. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil/aux rayons UV.

Conserver à l'écart des acides forts et des métaux.

Stocker sur un sol résistant à la corrosion.

Garder le produit à l'écart des aliments, y compris ceux pour animaux.

Garder à l'écart des sources de forte chaleur.

7.3. Utilisations finales particulières

Détergent pour lavage automatique professionnel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec limites d'exposition

Source ACGIH 2014

Numéro CAS	Agent chimique	TWA [ppm]	STEL [mg/m ³]	Effets critiques
1310-58-3	Hydroxyde de potassium	--	C2	Irritation, peau, voies respiratoires supérieures, yeux

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité dans les lieux de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Bien aérer l'espace de travail par une aspiration efficace du local.

Éviter la formation d'aérosols et la dispersion du produit dans l'air.

Protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Visière de protection (minimum 20 cm) et lunettes de protection adhérentes. Utiliser des dispositifs de protection oculaire testés et approuvés selon les dispositions des normes techniques pertinentes, comme NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Contrôler les gants avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour enlever les gants (sans toucher la surface externe du gant) pour éviter tout contact du produit avec la peau. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive UE 89/686/CEE et à celles de la norme EN 374 en découlant.

Protection contre l'immersion et contre les éclaboussures

Contact total et contact par éclaboussures : gants en caoutchouc nitrile de 0,11 d'épaisseur minimale avec temps de pénétration de 480 minutes.

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions autres que celles de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation d'un quelconque scénario d'exposition.

Protection du corps

Vêtements de protection complets résistants aux substances chimiques, et notamment aux corrosifs basiques.

Protection respiratoire

Si l'évaluation des risques exige l'utilisation de respirateurs à purification d'air, utiliser un masque facial complet avec filtres combinés de type ABEK (EN 14387) comme support aux mesures techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un masque de protection respiratoire à ventilation assistée. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation, comme NIOSH (États-Unis) et CEN (UE).

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a. Aspect :	État physique : liquide Couleur : incolore/jaune clair
b. Odeur :	Caractéristique
c. Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
d. pH :	11 ÷ 12
e. Point de congélation :	Aucune donnée disponible.
f. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	environ 100°C
g. Point d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible.
h. Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
i. Inflammabilité (solides, gaz)	Non applicable car liquide
j. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée disponible.
k. Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible.
l. Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible.
m. Densité relative :	1,17 ÷ 1,19 g/cm ³
n. Solubilité :	Hydrosoluble dans tous les rapports de dilution
o. Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible.
p. Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible.
q. Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
r. Viscosité :	Aucune donnée disponible.
s. Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible.
t. Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

L'hydroxyde de potassium est une base forte qui réagit avec les acides. Il peut corroder les métaux, comme le zinc, l'aluminium, l'étain et le plomb avec, dans certains cas, formation de gaz combustible/explosif (hydrogène).

Au contact des sels d'ammonium, la solution peut développer du gaz ammoniac et augmenter le risque d'incendie.

L'hydroxyde de potassium peut attaquer certains types de plastiques, caoutchoucs et revêtements polymères.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans un environnement normal et dans les conditions de température et de pression prévues pendant le stockage et la manipulation (respecter les conditions du point 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées, aucune réaction dangereuse n'est prévisible (respecter les conditions du point 7).

10.4. Conditions à éviter

Flammes nues, températures élevées, proximité des acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Acides, métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de manipulation, d'utilisation et de stockage (point 7), aucune formation de produits de décomposition n'est raisonnablement prévue.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ne disposant d'aucune donnée sur la préparation, nous fournissons les informations relatives à chaque composant.

Toxicité aiguë

DL50 Orale – Rat – 333 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Peau – Sur lapin

Résultat : sévère irritation de la peau – 24h

Lésions oculaires graves/irritations oculaires graves

Yeux – Sur lapin

Résultat : corrosif – 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères

Cellules de lymphome de souris

Résultat : négatif

Cancérogénicité

CIRC : Aucun composant de ce produit, à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %, n'a été classé comme étant cancérogène ou potentiellement cancérogène par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

Effets immédiats, différés et chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydroxyde de potassium

Toxicité pour le poisson

CL50 – Gambusia affinis (Guppy sauvage) – 80 mg/l – 96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni aucun composant particulièrement persistant ou bioaccumulable (vPvB) à des concentrations $\geq 0,1$ %.

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Le danger de ces déchets doit être évalué selon les dispositions législatives en vigueur. L'élimination doit être confiée à des éliminateurs agréés, conformément aux lois nationales et, le cas échéant, locales.

Élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être remis à des centres de recyclage ou d'élimination, conformément aux normes nationales sur la gestion des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : UN1814

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement NON

Polluant marin NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport par route doit se faire sur des véhicules autorisés au transport des matières dangereuses, conformément aux

dispositions de l'édition actuelle de l'Accord A.D.R. et aux termes des réglementations nationales en vigueur. Le transport doit se faire dans les emballages d'origine et, dans tous les cas, dans des emballages fabriqués avec des matériaux inattaquables par leur contenu et non susceptibles de déclencher des réactions dangereuses à leur contact. Les préposés au chargement et au déchargement des matières dangereuses doivent avoir reçu une formation adéquate sur les risques du mélange et sur les éventuelles procédures à appliquer en cas d'urgence.

ADR

Code de restriction en tunnel (E)

IMDG

EmS F-A, S-B

Arrimage et séparation Catégorie A « séparé de » acides

IATA

Pkg Inst 851

LDT QTY Y840

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N°1907/2006.

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations.

Indications complémentaires

L'utilisateur de notre produit est seul responsable du respect des lois et des normes en vigueur. Les données se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Néanmoins, ces données ne représentent ni une garantie sur les propriétés des produits, ni le perfectionnement d'un rapport légal.